A SAUMUR,

Chez tous les Libraires;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et Ci.

Passage des Princes.

:).

RIOS

ite

.43 s

VTS

310F

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'EGE SAUNUEUS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. : . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées soul restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne:

Chez tous les Libraires;

A PARIS,

Ches MH. HAVAS-LAFFITE et Cle,
Place de la Bourse, S.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchic,

SAUMUR, s Octobre 1874.

Bulletin politique.

Tous les journaux signalent et caractérisent à leur manière le résultat aujourd'hui presque entièrement connu des dernières élections. Les plus optimistes se bornent à dire que les situations respectives des radicaux et des conservateurs ne sont pas sensiblement modifiées. Mathématiquement, la chose est au moins discutable; moralement elle ne l'est pas. Comme nous le disions dès le premier jour, il est certain que le mal a gagné et, après lui avoir ainsi laissé prendre carrière, il serait non moins téméraire de ne le point voir qu'il est coupable de ne l'avoir pas prévu.

D'ailleurs, telle qu'elle est, la situation apparaît fort grave; mais il s'en faut, si on le veut bien, qu'elle soit désespérée. Ce qui serait grave, ce serait, ou bien en se trompant sur l'état vrai des choses, de se laisser endormir encore dans une fausse sécurité; ou bien, le mal étant reconnu, de n'en tirer aucun parti pour des résolutions viriles et, au contraire, se croisant lâchement les bras, fermant les yeux, d'aller à l'abîme comme à une chose inévitable, tandis que le devoir est de rassembler ses forces pour remonter et rompre le courant. Sur ce thème, la polémique serait inépuisable; mais il nous suffit de signaler ce point en insistant sur quelques nouvelles considérations.

Nous indiquions hier les principales. Il est certain que les procédés seront toujours peu de chose et produiront peu de fruit, tant qu'à la base du système ne se placera pas un principe qui fixe des convictions, pour qu'en haut se trouve une autorité qui guide et détermine les volontés. Mais les procédés euxmêmes ont leur importance. A ce titre, il convient que les députés conservateurs puisent dans les élections récentes une autre le-con. Ne l'oublions pas; les chiffres électoraux ont cette fois une importance d'autant plus grande que ces élections ont été faites sous l'empire d'une loi nouvelle.

Les politiques à courte vue s'imaginaient sans doute que quelques milliers d'électeurs enlevés de ci de la aux troupes radicales par les conditions de domicile suffiraient à rétablir les bonnes conditions de la lutte entre radicaux et conservateurs. Ils ont eu peur d'aller au delà, et d'un projet qui, avec bien des lacunes, indiquait pourtant de sérieuses réformes, ils ont consenti à retirer la disposition qui transportait de 24 ans à 25 l'âge requis pour participer aux élections.

Aujourd'hui, l'épreuve est faite de cette loi ainsi amendée et, nous ne craignons pas de le dire, cette épreuve a suffi pour sa condamnation. La loi est à refaire, mais avec quelles difficultés nouvelles, quand on devra reprendre la question en vue des futures élections législatives! Il le faut cependant, et recommencer avec plus d'efforts ce qu'il eut été si facile de voter tout d'abord.

Hélas i ce n'est pas à ce propos seulement que les Fabius Cunctator de la Chambre sont à même de vérifier ce que vaut leur politique d'atermoiement. Il n'est pas une des grandes questions qu'ils avaient à résoudre qui n'ait, de par eux, subi des retards dans le but, à ce qu'ils disaient, d'en rendre la solution plus facile.

Pour la proclamation du gouvernement

définitif, pour la liberté de l'enseignement supérieur, pour tant d'autres choses, ils ont eu les mêmes justifications où les mêmes excuses. Ils ont donc attendu ; toutes choses en sont-elles devenues plus faciles?

A présent qu'ils sont acculés, ces prétextes, non-seulement ne peuvent plus les couvrir, mais les engagent à tenir tête. Se dérober, ils n'en ont pas le droit et ne le peuvent plus. Ce n'est plus seulement leur devoir, c'est leur intérêt qui les contraint de livrer bataille et de vaincre.

AUGUSTE ROUSSEL.

Chronique générale.

Le prince Charles Bonaparte, qui vient de l'emporter à Ajaccio, sur le prince Jérôme Napoléon, est le fils du prince de Canino, président de la république romaine en 1848, et le neveu du prince Pierre Bonaparte.

Le prince de Canino se réfugia en France, quelque temps après la prise de Rome, mais en fut aussitôt expulsé. L'empereur lui permit plus tard de rentrer, et il mourut à Paris, obscurément, rue de l'Université, en 4855 ou 4856.

Le duc de Cambacérès fut nommé tuteur du prince Charles, son fils, qui servit sous l'empire, dans la légion étrangère.

Il est aujourd'hui âgé de quarante-deux ans, et chef de bataillon en non activité au 54° de ligne.

On travaille activement au palais de la Légion d'honneur aux préparatifs d'une grande soirée que le général Vinoy offre aux grands dignitaires de l'ordre pour l'inauguration du palais restauré.

L'arrestation de M. d'Arnim, annoncée par le télégraphe, est un fait grave, qui aura sans doute non moins de conséquences que de retentissement.

Il y a quelque temps déjà que les organes de M. de Bismark dénonçaient comme séditieuse l'attitude observée par M. d'Arnim, surtout depuis sa démission. Il paraît que M. d'Arnim, appuyé par le parti de la Croix et par les centres, était l'âme d'un mouvement politique dont les tendances étaient directement contraires aux desseins du prince chancelier.

Celui-ci, averti que M. d'Arnim se proposait de faire publier à Berlin un journal pour soutenir ses idées et celles de ses nombreux adhérents, aurait pris les devants, et c'est pour cela qu'auraient été ordonnées les perquisitions dont parle la dépêche. Quant à l'arrestation de M. d'Arnim, il est douteux qu'elle soit maintenue, mais elle n'en aura pas moins produit son effet.

En prenant l'initiative et la responsabilité d'un acte pareil, M. de Bismark s'est-il bien rendu compte des hostilités qu'il allait sou-lever et grossir? En tout cas, il ne tardera pas sans doute à s'apercevoir que celui-là risque de perdre qui joue si gros jeu.

M. Ambroise Joubert, député de Maineet-Loire, a adressé la lettre suivante à l'Univers, de Paris:

« Angers, 5 octobre 4874.

» Monsieur le rédacteur,

» La lettre de mon collègue et ami, M. de

la Bouillerie, publiée dans votre numéro du 3 octobre, m'oblige à vous écrire pour vous donner des renseignements que vous semblez ignorer.

» Il est très-exact que le 16 septembre M. de la Bouillerie est venu me voir et m'a engagé à faire des démarches pour obtenir le désistement de MM. Bruas et Berger en faveur d'un nouveau candidat; mais il aurait dû ajouter que ce candidat indiqué par lui partage les idées politiques de l'extrême-droite, afin d'établir à quelles conditions il offrait son concours et celui de ses amis. Peu d'instants après notre entretien, je me rendis à une réunion où se trouvaient des hommes influents, appartenant à toutes les nuances du parti conservateur. La question d'une candidature nouvelle y fut traitée d'une façon générale et écartée sans observation. Je crus agir sagement en ne produisant pas fort inutilement le nom du nouveau candidat indiqué par M. de la Bouille-

» Veuillez, s'il vous plaît, insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et agréez monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» Ambroise Joubert, » Député de Maine-et-Loire. »

M. le vicomte Arthur de Cumont, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et M^{me} la vicomtesse de Cumont, accompagnés de M. Desjardins, soussecrétaire d'Etat, et de MM. Rideau et Chauffard, chef et chef-adjoint du cabinet, sont allés visiter le Jardin des Plantes.

Son Excellence a paru prendre grand intérêt au nouvel aménagement de la galerie des reptiles.

AFFAIRE PIA.

Nous avons dit hier comment fut résolue et préparée l'expédition radicale contre le village de Pia; nous allons raconter aujourd'hui comment elle fut exécutée dans la nuit du 6 au 7 octobre.

Comme la horde républicaine témoignait de son impatience de venger la majesté du peuple outragée dans la personne de Salettes, on se mit en marche vers sept heures du soir.

Salettes, fier du beau costume de capitaine dont le préfet Jousserandot lui avait fait don pour récompenser et encourager son civisme, se prélassait en tête de la bande.

La garde nationale, dit le rapport, marchaît pêle-mêle, dans le désordre le plus complet.

Pendant le trajet, des gens des métairies voisines, armés de fusils, des francs-tireurs et des hommes à figure sinistre, venaient à chaque pas grossir la tourbe sauvage partie de Perpignan.

« Ce n'était pas, ajoute le rapport, une force publique escortant la justice; c'était une foule sans frein, se ruant à l'assaut d'un pauvre village. Tout le long de la route ce n'était que menaces. »

Pendant ce temps-là, à Pia, les affiliés de Salettes, qui avaient été secrètement tenus au courant des événements, ne cessaient de chuchoter, de se faire des signes d'intelligence et de se passer des mots d'ordre, ou plutôt de désordre.

Les malheureux légitimistes, au contraire, sur lesquels l'orage allait fondre, ne se doutaient de rien et vaquaient comme d'habi tude, soit à leurs occupations, soit à leurs distractions.

A huit heures, malgré les recommandations des magistrats, le village est envahi. Pour faire croire à une agression de la part des légitimistes et attiser ainsi la colère des patriotes, un coup de pistolet, le coup de pistolet de rigueur dans ces sortes d'occasion, éclate dans la nuit. C'est tout à la fois un signal et une excitation à la guerre civile. Quoique cette ruse, infâme et lâche, comme toutes les inventions de la Révolution, soit depuis longtemps éventée, il y a toujours des intéressés pour la nier et des sots pour s'y laisser prendre.

A Pia elle fit son effet comme à Paris. Les gardes nationaux, croyant ou feignant de croire à une agression des légitimistes, se mettent à traquer ceux-ci avec fureur. C'est Salettes, avec quelques-uns de ses dignes affidés, qui dirige cette chasse nocturne, se réservant d'opérer lui-même dans les bons endroits. D'abord il pénètre avec sa bande dans un petit café où il savait qu'il trouverait quelques légitimistes. Là se passent des scènes de violence horribles. Tous les habitués de cet établissement sont saisis, maltraités, insultés, attachés deux à deux par les mains avec une violence sauvage, traînés contre un ravin qui longe le village, et menacés par les gardes nationaux furieux d'être fusillés sur-le-champ.

M. Coffinhal, procureur de la République, veut s'opposer à ces violences; mais son autorité est méconnue. Loin de diminuer, le nombre des arrestations ne fait que s'accroître.

« Le nombre des prisonniers augmentait à chaque instant, dit le rapport; ils étaient amenés, attachés avec des cordes et des courroies. M. Coffinhal, au milieu de ses préoccupations, voyant la quantité de cordes qui avaient été nécessaires, se demandait souvent si on ne les avait pas préparées d'avance. »

Un gendarme a entendu dire que ces cordes avaient été apportées de Perpignan.

Les patrioles n'avaient oublié que la guillotine. Il est vrai que leurs fusils et leurs pistolets leur en ont tenu lieu.

Après avoir arrêté, lié, assommé et quelque peu volé les paisibles habitués du café en question, ces hommes de sac et de corde, poussés, excités par Salettes, se répandent par bandes dans les rues du village, proférant des menaces de mort, d'incendie, faisant voler aux éclats les portes des maisons qui leur sont signalées comme suspectes, violant les domiciles des familles les plus honorables, traquant, frappant, bafouant, assommant, arrêtant et liant tous ceux des membres de ces familles qui leur tombent sous la main.

» La plupart d'entre eux, dit le rapport, ont été arrachés de leur lit, menacés de mort, ont enduré les plus mauvais traitements et, finalement, se sont vus attachés comme des malfaiteurs, menés au Pont-Saint-Michel et de là à Perpignan. » Ni les femmes, ni les jeunes filles, ni les vieillards ne trouvaient grâce devant ces forcènés.

ne trouvaient grâce devant ces forcenés.

Mais celui de tous qu'on recherchait avec plus de rage, e'était l'ex-garde champêtre Salasc, celui qui la veille avait administré une si bonne correction à Salettes, et auquel ce dernier avait, la veille, adressé, selon l'accusation, une menace de mort.

Cette menace devait se réaliser dans cette nuit affreuse. Le malheureux Salasc ayant été découvert dans un grenier, reçut à la hanche une balle dont il est mort queiques instants après.

Qui l'a assassiné? La justice n'a pu découvrir ce lâche patriote frappant dans l'ombre de la nuit et dans l'ombre de la foule. C'est sans doule le même qui, dans le sac de la maison du malheureux garde champêtre, a cru bon de socialiser à son profit soixante francs et quelques autres objets appartenant à cet affreux réactionnaire, à ce défenseur des classes spoliatrices, pour parler le langage de M. Lockroy, député et rédacteur du Rappel. Espérons que la justice finira par le découvrir.

A cet assassinat l'accusation en ajoute un autre, celui de Michel Rozat. Ce malheureux fut martyrisé, torturé avec une brutalité de sauvages. Tandis que l'un des républicains le larde à coups de baïonnette, l'autre l'assomme à coups de crosse; et quand son sang ruisselle et qu'il râle sous les mauvais traitements, on lui attache une corde au cou et on le traîne tout sanglant jusqu'au ravin, où étaient rangés et attachés les autres prisonniers au nombre de plus de soixante.

Michel Rozat ne fut pas achevé, il est vrai, par la meute qui le meurtrissait et le traînait; mais il ne survécut que peu de temps aux nombreuses blessures qu'il en avait recues.

En présence de ces crimes, de ces scènes de cannibales, de ces violations de domicile, de ces maisons prises d'assaut, de ces femmes outragées, de ces hommes assommés et garrottés, de ces assassinats, de ces vols, quelle est l'attitude de la justice? Quelle est celle de la préfecture? Deux magistrats étaient sur les lieux, M. Coffinhal, procureur de la République, et M. Massé, juge d'instruction.

Le premier fit son devoir. Il écrivit au préfet une lettre par laquelle il l'avertissait de ce qui se passait et l'invitait à se rendre de suite à Pia. Mais M. Jousserandot, comptant la vie des honnêtes gens pour très-peu de chose, et heureux peut-être de la besogne que faisaient ses coreligionnaires, ne prit pas la peine de se déranger. Il avait à sa disposition, en sus de deux mille hommes de troupes re gulières, cinquante gendarmes et soixante-douze cuirassiers de la garde, qu'il savait bien appeler quand il courait luimême quelque danger; mais dans le cas présent, il jugea à propos de ne point troubler leur repos, de laisser passer ce qu'on appelle dans la secte la justice du peuple, et d'inaugurer ainsi le gouvernement du peuple par le peuple.

Seulement, quand ce digne préfet du 4 septembre vit à son reveil les 69 prisonniers que la bande radicale avait faits à Pia, et qu'elle traînait fièrement en prison, il se trouva quelque peu embarrassé. Cet embarras lui venait de ce que la justice du peuple ne se trouvait pas tout à fait d'accord avec celle du code. L'une exigeait que les 69 malheureux arrachés à leurs foyers fussent écroués, et M. Jousserandot ne pouvait décemment s'y refuser; c'eut été une hérésie démocratique. Mais l'autre, celle du code, s'y opposait formellement dans la personne de M. le procureur de la République Coffinhal.

Et si on passait outre, on risquait de se voir un jour inquiété par la loi violée. Comment donc faire pour écrouer les prisonniers sans assumer la responsabilité de cette mesure? Voici à quel moyen M. Jousserandot s'arrêta. C'est son secrétaire qui parle: « Je suis fort embarrassé, lui dit M. Jousserandot; M. Massé, juge d'instruction, ne veut pas procéder à une instruction sans un ordre d'écrou, et M. Coffinhal se refuse absolument à le donner. J'espère m'en tirer en faisant signer à Kremer (c'est le chef de l'expédition) une lettre dans laquelle il prendra la responsabilité des arrestations. »

Par ce moyen habile, mais peu généreux et peu loyal, la justice du peuple était respectée, la responsabilité déplacée, et le citoyen Jousserandot débarrassé.

Quant à M. Massé, juge d'instruction républicain, il a joué dans cet affreux drame un rôle qui prouve clairement qu'en lui l'esprit de parti a dominé l'esprit de justice et qu'il a pactisé avec les émeutiers.

Il nous reste encore à apprécier la conduite tenue en cette affaire par MM. Pierre Lefranc, député radical, et Escarguel, ancien maire de Perpignan et aujourd'huidéputé de même nuance que M. Pierre Lefranc. Nous le ferons dans un prochain numéro.

at which is Laymallangua Salace ayant

disappre dans un groniur , regat it la

Etranger.

ANGLETERRE.

Samedi dernier, le Morning Advertiser avait annoncé la conversion d'un personnage encore plus important que le marquis de Ripon, ajoutant que l'épouse de ce même personnage avait suivi ou suivrait prochainement l'exemple de son mari. Comme ce journal ne mentionnait point le nom de la personne et que d'ailleurs il ne paraissait point être une autorité suffisante, l'incident fut passé sous silence.

Aujourd'hui, la chose acquiert de la consistance, et outre que le Morning Advertiser répète son assertion et nomme cette fois le converti, le Daily Telegraph, de son côté, dit que des informations réitérées prises auprès d'un des plus hauts dignitaires de l'Eglise lui permettent d'affirmer que la chose est vraie. Le nouveau converti, récemment introduit dans le sein de l'Eglise par l'évêque de Beverley, n'est autre que le duc de Northumberland.

Cet événement ne manquera pas de causer une très-grande sensation, car si le duc n'est point grand-maître de la franc-maçonnerie comme le marquis de Ripon, il est le chef d'une des plus anciennes et des plus riches familles ducales d'Angleterre.

Une circonstance à relever à propos de cette conversion, après le bruit qui s'est fait autour de celle du marquis de Ripon, est que le duc de Northumberland a toujours été connu comme un zélé conservateur

Algernon-George Percy, 6° duc de Northumberland, est né en 1840. Il a été lieutenant et capitaine dans les grenadiers de la garde, lord de l'amirauté et vice-président du ministère du commerce. Il est députélieutenant du comté de Northumberland et dispose de douze bénéfices ecclésiastiques. Conservateur, sa devise, d'après le Parliamentary companion de 1873, était qu'il fallait maintenir le caractère essentiellement protestant de la constitution anglaise.

RUSSIE.

Une singulière statistique:

« On ne trouve en Russie qu'un médecin pour 17,800 habitants. Dans le gouvernement de Perm et le cercle de Cherdink, il s'en trouve un pour 60,000 âmes.

» On ne compte qu'un seul hôpital pour 475,000 habitants dans tout l'empire, un pour 6 millions de femmes en couches et 1 pour 1,350,000 enfants trouvés. »

Pour compléter cette nomenclature, ajoutons qu'il ne se trouve qu'un hospice pour 390,000 aliénés et un seul asile pour un million de sourds-muets.

ESPAGNE.

La Politica, organe particulier de M. Serrano, veut à tout prix une intervention prussienne en Espagne. Son premier article sur ce sujet, « Las Allianzas,» a soulevé un tolle général; mais elle n'en persiste pas moins à soutenir qu'elle n'a demandé rien que de très-naturel et de très-nécessaire, vu le développement qu'a pris le carlisme. Pour donner plus de force à sa thèse, elle reproduit le texte du traité dit de la quadruple alliance, que signèrent, le 22 avril 1834, les représentants de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la France. La Politica est bonne logicienne: elle justifie une infamie par une honte.

ITALIE.

Nos dépêches d'Italie nous signalent deux manifestes électoraux d'un caractère bien différent: l'un du général Garibaldi, qui, d'insanité en insanité, en est venu à conseiller aux électeurs de choisir exclusivement pour députés des détenus politiques; l'autre, de M. Minghetti, le chef du cabinet actuel. Nous ne mentionnons le premier que pour mémoire. Quant au second, il était annoncé depuis quelque temps, et le résumé que nous en recevons confirme ce que l'on attendait de l'habileté prévoyante de M. Minghetti

L'honorable président du conseil, s'adressant à ses électeurs de Legnano, et par eux à tout le pays, s'est exclusivement occupé des deux grands desiderata de la politique italienne: l'équilibre dans les finances et la pacification des provinces troublées par des

sectes de sicaires, comme la malfia, de Sicile, et la camorra, de Naples. Cette double plaie, le déficit et le brigandage, M. Minghetti veut résolûment les faire disparaître, et, s'il y réussit, il aura plus fait pour consolider l'unité et assurer la prospérité du royaume que tous ceux qui voudraient précipiter l'Italie dans de nouvelles aventures.

(Paris-Journal.)

Nouvelles militaires.

C'est le 15 de ce mois que la classe de 1869 sera renvoyée dans ses foyers. Cette mesure va priver l'armée d'un nombre considérable de sous-officiers et caporaux que les régiments seront dans l'impossibilité absolue de remplacer. Par suite, le service et l'instruction des hommes vont souffrir, et il est urgent qu'on appelle le plus tôt possible sous les drapeaux la classe de 4873. Celle-ci donnera, on l'espère, plus d'éléments que la dernière pour la formation des cadres; toutefois, il n'est pas douteux que le maintien du volontariat d'un an ne nous apporte encore pour la valeur des sujets aptes à former des sous-officiers et tirés de cette classe bien des déboires et des mécomptes. Quand comprendra-t-on que le volontariat d'un an est une institution bâtarde qu'on devrait le plus tôt possible bannir de nos mœurs et de nos coutumes?

A la date du 11 septembre dernier, le ministre de la guerre a adressé aux généraux une circulaire dont la teneur suit :

« Mon cher général,

» Plusieurs rapports de nos attachés militaires ou officiers, envoyés en Allemagne pour y suivre les manœuvres, ont fait tout particulièrement ressortir le calme et la sobriété de commandement employés dans l'armée allemande; le geste se substitue même parfois au commandement à haute voix.

» Cette manière d'agir, aujourd'hui familière à nos voisins, offre le précieux avantage de tendre continuellement l'attention des troupes, et de leur donner en même temps des allures tout-à-fait disciplinées dès qu'elles sont sous les armes.

» J'appelle tout particulièrement votre attention, mon cher général, sur des résultats aussi satisfaisants, et je voudrais voir s'introduire peu à peu dans notre armée un semblable progrès. On peut, en effet, sans nuire à la netteté et à l'énergie du commandement, réformer une tendance qui nous est habituelle et qui résulte de notre caractère national, mais se traduit par des éclats de voix aussi bruyants que possible.

» Je me préoccupe, du reste, en ce moment, des moyens de réduire au strict nécessaire les répétitions de commandement indiquées par nos ordonnances actuellement en vigueur et qui ne font que compliquer l'exercice du commandement supérieur, surtout dans le cas de réunions de troupes de quelque importance.

» Je vous prie de m'adresser vos appréciations personnelles sur cette question et les moyens que vous suggérerait votre haute expérience de la guerre et des choses militaires.

» Recevez, etc.

» Général de Cissey. »

Cette circulaire sera accueillie dans l'armée avec la plus vive satisfaction. En effet, elle répond à un besoin qui s'est manifesté en France bien longtemps avant la guerre, mais que l'expérience de celle-ci et une étude plus intime des armées étrangères, particulièrement de l'armée allemande, n'ont fait que développer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêtés du ministre des finances, ont été nommés :

M. Geoffroy (Paul-Marie-Alphonse), percepteur du Puy-Notre-Dame, 4° classe, à la perception de Jaligny (Allier), 4° classe.

M. Gourlaouen (Arthur-Gustave-Joseph), percepteur en disponibilité, à la perception du Puy-Notre-Dame, 4° classe.

Dans le canton de Montfaucon, où il va être procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller général, M.

Cady s'est désisté en faveur de M. de la Blotais qui réside dans le canton et est trèssympathique.

M. de la Blotais et M. Cady avaient réunis ensemble 1,409 voix, et M. Paul Mayaud

Le ministre de l'agriculture vient de demander aux compagnies de chemins de fer que les blés de semence que les agriculteurs font venir de pays étrangers ne soient pas soumis aux retardements du stage dans les gares et soient envoyés directement aux acquéreurs.

Un accident qui s'est terminé assez malheureusement a eu lieu samedi dernier à Loudun. M. Boilève, meunier aux Trois-Moutiers, arrivait à Loudun par la rue Pasquin, quand son cheval s'emporta tout-àcoup et partit à fond de train. En tournant sur la route des Trois-Moutiers, la voiture versa, mais le cheval continua sa course, trainant le malheureux Boilève, qui était resté dans les débris de la voiture. Un employé de l'octroi se jeta bravement à la lête du cheval et parvint à l'arrêter. Ce courageux employé transporta le blessé chez lui et lui prodigua ses soins; il avait une épaule cassée et plusieurs fortes contusions qui ne mettent cependant pas ses jours en

On mande d'Andouillé (Mayenne) qu'un grand crime a été découvert.

Une vieille femme septuagénaire, la veuve Sissé, qui vivait à Andouillé dans une misère apparente, a été trouvée dans son domicile frappée de plusieurs coups de couteau; elle ne donnait plus signe de vie.

Les magistrats, prévenus en toute hâte, se sont transportés sur le lieu du crime. Au dernier moment, on dit qu'un individu, soupçonné du crime, a été arrêté.

Le ministre de l'instruction publique vient de communiquer au conseil d'Etat le projet de loi relatif aux instituteurs et aux institutrices. Les dispositions qu'il renferme se rapportent : 1° au treitement fixe ; 2° à la rétribution mensuelle ; 3° aux pensions de retraite. Le projet de loi sera discuté au début de la prochaine session.

Une circulaire du même ministre, adressée le 9 septembre aux préfets, est relative au projet de loi sur les traitements et les pensions de retraite des instituteurs qu'une commission parlementaire est chargée d'examiner. L'ajournement de la discussion en séance publique a été prononcé; mais le projet a été maintenu à l'ordre du jour de

l'Assemblée.

Il importe de mettre à profit ce délai de plusieurs mois pour compléter, au point de vue financier, l'étude des mesures projetées.

Les préfets ont reçu du ministère de l'intérieur une importante circulaire relativement à l'application de la loi du 30 juillet 4874, sur l'ajournement de la session des conseils généraux.

Les délais accordés étant fort courts, la première partie de la session des conseils d'arrondissement ne pourra guère se tenir, comme à l'ordinaire, avant la réunion du conseil général.

D'après les instructions du ministre, ce retard ne doit point empêcher les préfets de préparer, dès maintenant, leur rapport sur la situation du département, ainsi que le projet du budget 4875. Si les conseils d'arrondissement fournissent par la suite des renseignements importants, ils pourront faire l'objet d'une communication spéciale à l'assemblée départementale. Mais le rapport sur la situation, ainsi que le projet du budget, devront, en tout état de cause, être distribués huit jours au moins avant l'ouverture de la session.

Cette distribution sera faite non-seulement aux conseils généraux ne faisant point partie de la série sortante, mais encore au président ainsi qu'aux membres de la commission départementale, alors même qu'il feraient partie de la même série. Ces derniers en effet, dont les pouvoirs devaient expiret le 17 août, les conservent jusqu'à l'installation de leurs successeurs

C'est définitivement du 1er au 25 octobre que doivent avoir lieu les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication des listes de classement des volontaires d'un an, ainsi que l'examen des dequelq gagés quari L'é termi une l cheur toule: la mu valisé moro raien aux o

manipreside la site, l'eng tobre mise remt

CONC

gueri qui c droit

tion;

de 75

195 6

el ain

petite loraic jaillis

Ve accid sur le Jouy

Le Renn nait c que, le no

lande

le tra
ponn
fut te
grav
Ne
Ut
et à l
solde
48°
men

train Pe

par mati parn U pour de ce

inter

une du s pein holl d'Ar élé j

per

Des

SUC

me liel

14

mandes d'exemption des versements de la prestation de 1,500 fr. prescrite par l'art. 55 prestation de 27 juillet 1872, la deuxième vide la choix du corps et la souscritte. de la choix du corps et la souscription de sile, le choix du corps et la souscription de site, le coment devant s'effectuer du 26 ocl'engagement au 4 novembre, de manière que la tobre au 4 novembre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer dès le 5 norembre prochain.

ès.

nis

ud

de_

fer

urs

pas

les

ac-

nal.

6 19

rois.

Pas-

it-à_

nant

iture

irse,

était

em-

tête

ura.

chez

une

sions

's en

u'un

'euve

mi-

n do-

cou-

hâte,

. Au

vidu,

lique

tat le

t aux

erme

° à la

ns de

lé au

dres-

ve au

pen-

u'une

l'exa-

on en

ais le

ur de

ai de

int de

proje-

l'in-

ative-

juillet

n des

is, la

nseils

tenir,

n du

e, ce

ets de

t sur

ue le

d'ar-

e des

rront

éciale

rap-et du

être

uver-

eule-

point re au

com-

qu'ils

ers,

pirer talla-

obre

éra-

plon-

Le Journal des Débats assure qu'en ce qui concerne les dégrèvements, le ministre de la guerre vient de décider que les départements qui comptent de 25 à 49 engagés auraient droit à l'exemption d'un quart de la prestadroit a ceux qui en comptent de 50 à 74 à l'exemption de la moitié de la prestation; de 75 à 99 à l'exemption des trois quarts; de 100 à 124 à une exemption totale; de de 101 à 449 à une exemption et un quart, etainsi de suite. Quant aux départements qui compteront moins de 25 engagés, quelque faible que soit le nombre de ces engagés, ils auront droit à l'exemption d'un quart de la prestation.

L'exposition pomologique d'Angers s'est terminée lundi soir, au jardin du Mail, par une brillante illumination. Malgré la fraîcheur de la température, la foule affluait de loules parts. La musique du 32° de ligne et la musique municipale des pompiers ont rivalisé de goût et de talent. Après chaque morceau, des flammes de Bengale éclairaient les profondeurs du jardin et donnaient aux objets des reliefs fantastiques. La fontaine était surtout remarquable; les guirlandes de feux, qui couraient autour de la petite vasque et se reflétaient dans l'eau, coloraient de mille nuances variées les gerbes jaillissantes.

Vendredi, vers deux heures du matin, un accident d'une certaine gravité s'est produit sur la ligne de Bretagne, entre la station de Jouy et celle de Maintenon.

Le train des voyageurs nº 22, parti de Rennes à trois heures de l'après-midi, venait de quitter la gare de Maintenon, lorsque, arrivé au poteau kilométrique portant le nº 75, l'essieu de la machine cassa et le

Pendant que le convoi était en détresse, le train des marchandises nº 210 vint tamponner les derniers wagons du train. Le choc lut terrible et la plupart des wagons furent gravement endommagés.

Neuf personnes ont été blessées.

Une dame a recu une contusion à la tête et à l'œil droit ; trois artilleurs du 34°, deux soldats du 101° de ligne, deux soldats du 48° et une femme ont été blessés légère-

La circulation sur la voie a été forcément interrompue; les voyageurs sont revenus par un autre train, qui est entré samedi main, à neuf heures, dans la gare Montparnasse.

Une enquête a été immédiatement ouverte pour savoir à qui incombe la responsabilité de ce triste accident.

Un écrit des Sables d'Olonne, le 4 octo-

Avant-hier soir, 2 octobre, nous avons eu une tempête épouvantable, le vent soufflait du sud-ouest, la mer était horrible, on avait peine à se tenir dans les rues.

A5 heures du soir, une petite galiotte hollandaise chargée de noir animal, venant d'Amsterdam et se rendant à Nantes, a élé jelée à la côte, derrière la chaume côté ouest des Sables. Tous les hommes ont été sauvés, mais le bâtiment est entièrement

Hier soir, à 9 heures, M. His, capitaine du port des Sables, étant allé faire une tournée sur les quais du bassin à flot, est lombé on ne sait comment dans le bassin. Des marins l'ayant entendu appeler au secours l'ont retiré de l'eau, mais M. His a succombé peu de temps après.

Comme nous l'avons déjà annoncé, samedi 40 octobre, il y aura une éclipse partielle du soleil visible dans notre région. Celte éclipse commencera à 9 h. 17 m. du matin; elle aura sa plus grande phase à 10 heures 24. Un peu moins du tiers du diamètre du soleil sera caché. L'éclipse finira à 14 h. 30 m.

Et d'une!

Après le soleil, le tour de la lune. Le 25, il y aura éclipse totale de l'astre de nuits, et cette éclipse sera en partie visible dans notre Pays. Les astronomes vont avoir du pain sur

la planche, ou plutôt des observations à commenter pendant longtemps.

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, 12 octobre, le public saumurois sera convié à une charmante représentation : la troupe d'opéra du Grand-Théâtre-d'Angers, sous la direction de M. Emile Marck, viendra nous jouer Si j'étais Roi! l'œuvre ravissante d'Adolphe Adam, suivie de l'Homme n'est pas parfait, vaudeville en un acte.

Cette troupe, qui a débuté le 28 septembre, est composée d'artiste de mérite, si nous devons en croire les journaux d'An-

gers. L'Etoile dit que M. Chevalier, premier ténor, M. Descamps, second ténor, Mile Bureau, première chanteuse légère, et Mme Martrelli, dugazon, ont recu dès la première représentation de la saison le meilleur accueil. Cette faveur, justement méritée, ne s'est point démentie, et chaque soir ces artistes se partagent les applaudissements d'un nombreux public. M^{mo} Martrelli et M. Descamps semblent surtout avoir conquis toutes les sympathies; il y a fort longtemps que le théâtre d'Angers n'avait eu un aussi bon second ténor que M. Descamps. Le rôle de Piféar dans Si j'étais Roi! a été pour lui un véritable succès.

M. Budant, baryton, fort applaudi dans les Noces de Jeannette, où il a fait jeudi son premier début, a rempli dimanche, avec le même bonheur, le rôle du roi Mossoul, dans Si j'étais Roi! Des éloges sont également dus à M. Cifolelli, trial, qui a fait avant-hier soir, dans le Maître de Chapelle, son second

On sait qu'à Angers, pour être admis, les artistes sont soumis à l'élection. Le Journal de Maine-et-Loire dit que l'admission de M^{lle} Bureau, de M^{me} Martrelli, de MM. Chevalier, Charles Budant, Descamps et Cifolelli ne semble pas douteuse, et qu'en votant oui, personne, selon notre confrère, n'aura à regretter son vote.

Nous devons donc nous attendre, pour lundi prochain, à une brillante soirée, et il y a tout lieu de croire qu'elle ne sera pas la seule qui soit offerte à nos dilettanti. Lorsque M. Marck vint faire applaudir sur notre scène Mae Favart, il y a cinq mois, nous es-périons revoir ce directeur à Saumur avec la troupe d'Angers : notre espoir n'aura pas été décu.

Les Vendanges.

Dans le Lot-et-Garonne, la Gironde, la Charente, la Loire-Inférieure et l'Hérault, la vendange s'annonce comme abondante et de bonne qualité. Dans plusieurs de ces départements, le vin sera supérieur aux produits des années 1865 et 1871.

A Nantes, les vendanges du muscadet sont complétement terminées: elles ont donné des produits abondants qui ont réalisé les espérances des viticulteurs; celles du gros plants le sont aussi en partie; ce dernier est moins favorisé sous le rapport de la quan-

La qualité des vins de 1874 sera très-satisfaisante; ils alimentent avjourd'hui la consommation locale, les vins de 1873 étant délaissés et très-rares.

NARBONNE. — Les vignes de la vallée de l'Aude sont entièrement submergées. On nous assure que les pertes s'élèvent à 260,000 hectolitres, soit trois millions de francs.

CHAMPAGNE. — Les vendanges sont commencées en certains endroits de la Champagne depuis huit jours. La qualité de 1874 sera très-bonne; sans l'assimiler aux vins des grandes années qui font époque, on peut dès maintenant la comparer à celle de 1870.

Bourgogne. - La vendange n'est pas encore commencée dans les grands crus de la Côte-d'Or, mais elle a lieu à cette heure dans les meilleures vignobles de Saône-et-Loire. On peut déjà apprécier les vins du Mâconnais; ils sont vineux et forts en couleur. On estime que, s'ils ne valent pas les vins de 1870, ils ne le céderont en rien à ceux de 1868 et 1869.

Une dépêche récente de la Bourgogne annonce que les vendanges sont favorisées, cette année, par une température chaude et un peu humide qui est des plus favorables à la récolte tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. La cueillette est en pleine activité dans les vignobles de certains arrondissements, et dans beau-

coup de localités, le rendement est supérieur à celui sur lequel on comptait, vu les graves dommages que la vigne avait subis au printemps.

MONTLUEL.—Les vendanges sont achevées dans le canton de Montluel et dépassent de beaucoup en quantité et en qualité l'espérance des propriétaires. Le raisin blanc et le gamay sont déjà pressés et ont donné du vin d'une qualité supérieure.

Dans le Revermont, les vendanges commencent seulement; on ne peut rien augurer encore de précis sur la qualité des vins.

VALLEE DU RHONE. — Les vendanges touchent à leur fin et ont été favorisées par un très-beau temps. La récolte sera exceptionnelle comme qualité. Comme quantité, les avis sont très-partagés. Certains propriétaires des hauts coteaux du Beaujolais voient leurs fûts insuffisants à contenir leur vendange; tels autres, au contraire, des parties basses et de la plaine, ravagées soit par la gelée, soit par la grêle, n'ont rien ou presque rien. Somme toute, on peut compter sur une récolte de vin moyenne et dont l'excellence restera justement célèbre, comme celle de 1811.

Faits divers.

Dans sa spirituelle chronique du Monde illustré, M. Pierre Véron signale deux excentricités qui viennent de faire leur entrée dans le monde:

« La première nous arrive d'Amérique.

» Un sport nouveau vient d'y naître : les courses de chiens montés par des singes.

» Quadrupèdes et quadrumanes sont dressés de façon à accomplir assez régulièrement le parcours.

» C'est, d'ailleurs, un des attraits du spectacle que les fugues opérées de temps à autre par les coureurs et leurs montures.

» Il s'engage là-bas des paris considérables sur ces courses d'espèce inédite.

» Quiconque s'écarte du tracé est hors de

» Il y a des poids réglementaires comme ici. Le pesage des singes est une opération particulièrement réjouissante.

» Les grands enfants s'amusent... » La seconde innovation que j'ai l'honneur de vous présenter vous est dédiée, mesdames. La mode, qui ne sait comment s'ingénier en fait d'excentricités, a imaginé pour cet hiver des robes dont la jupe est ornée sur le côté des initiales de la personne qui la porte.

» Ces initiales étant brochées dans le tissu même, il faut les commander ad hoc, ce qui donne une valeur toute spéciale à cet ornement bizarre.»

Voilà la marque rétablie pour le ben mo-

Un concours de natation a eu lieu tout récemment près de New-York dans Pleasure Bay, entre un Anglais, M. Johnson, et un Américain, nommé Trautz. Le prix était de 500 dollars (2,500 francs); plus de 50,000 francs de paris étaient engagés. Le concours a commencé à quatre heures vingtquatre minutes.

Dès leur mise à l'eau, Johnson a nagé à raison de 23 brasses à la minute, tandis que son adversaire en faisait 28. Dix minutes après, tous deux nageaient à raison de 30 brasses à la minute, Trautz en tête. Vingt minutes après, Trautz, toujours en têle de 20 pieds environ, faisait 48 brasses et Johnson 34. Tous deux, ensuite, nagèrent à 30 brasses par minute. A cinq heures vingt minutes, Johnson tenait la corde, quoique ne faisant que trente brasses, tandis que Trautz en faisait cinquantequatre.

A cinq heures vingt-sept minutes, Trautz faisait soixante-neuf brasses et Johnson était dernier. Tout-à-coup, et à une petite distance du but, Johnson double son action, dépasse son concurrent avec cette prestesse d'un cheval de course dont on a ménagé les forces jusqu'au dernier moment, et arrive le premier après une lutte qui avait duré une heure dix minutes et trente secondes. Trautz, l'Américain, est arrivé une minute trente-deux secondes après son concurrent.

81

La scène se passe à quelque distance d'un pont à péage. Le prix est d'un sou par passager.

Une vingtaine de jeunes gens ont diné copieusement. Il faut traverser le pont pour rentrer en ville.

- Je parie, dit R..., vous faire tous passer en ne donnant qu'un sou.

Le pari est accepté.

La bande arrive au bureau du pont. Le parieur se met auprès du buraliste tenant sa main dans le gousset de son gilet.

— Un! dit-il en voyant passer le premier. — Deux! trois! continue le buraliste en comptant les personnes au défilé.

On arrive à dix-neuf, R... et l'employé comptant toujours ensemble.

- Vingt! dit le premier. — Et vingt-un! dit le buraliste.

— Non, vingt! lls n'étaient que vingt! - Mais avec vous, ajoute l'employé, cela fait vingt-un l

- Non, cela ne fait que vingt! Je ne suis pas avec ces messieurs.

- Mais vous compliez avec moi.

— Pour vous faire plaisir!

Et R... donne un sou à l'employé ébahi. Naturellement, pendant ce colloque, la bande avait franchi le pont depuis longtemps.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement negociables sont acceptées en payement au cours du jour, sans commission.

Dernières Nouvelles.

De Santander, on n'a recu aucune communication concernant l'attentat dont aurait été victime don Carlos.

Divers correspondants ont établi par des preuves irrécusables que les prétendues victoires de Moriones et de Laserna devant Pampelune n'ont été en réalité que des défaites. Voici ce que dit le correspondant du

« Il est certain aujourd'hui que Pampelune est maintenant plus étroitement bloquée que jamais; et que, des cinq cents voitures de provisions que Moriones devait amener dans cette ville, la majeure partie est tombée au pouvoir des carlistes. »

Pour les articles non signés : P Conra

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustre publie dans son numéro de cette semaine:

M. Isidor, grand rabbin de France: M. Zadoc Kahn, grand rabbin de Paris; Salon de 1874: les Marionnettes, tableau de M. Cortazzo; le nouveau steamer Castalia, à carènes jumelles, destiné à éviter le mal de mer pendant la traversée de la Manche; Virginie Déjazet; événements d'Espagne: le général Moriones attaquant les carlistes dans les positions de Carrascal, sur la route de Pampelune; le nouveau Paris: mairie du XVº arrondissement (Vaugirard), mairie du XVI arrondissement (Passy), mairie du XX. arrondissement (Ménilmontant); une promenade d'automne sur le Rhin deux gravures); une chasse au lion dans l'Inde anglaise; application. — Rébus, problème

L'Univers illustré publie en ce moment le Remplacant, roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, où se retrouvent les rares qualités d'intérêt et de moralité irréprochable qui ont consacré la réputation de l'auteur du Gentilhomme pauvre et de Deux Enfants d'ouvriers. - LES MÉMOIRES DE M. Guizor, huit beaux et forts volumes gr. in-18 dont la valeur en librairie est de 60 francs, sont donnés en prime par l'Univers illustré.

Prix de l'abonnement d'un an avec les Mémoires de M. Guizot : Paris, 33 fr.; départements, 36 fr.; expédition franco. Bureaux, rue Auber, 9 Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL. No 1649. — 3 Octobre 1874.

Texte: Histoire de la Semaine. - Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Congrès des Orientalistes. — La nuit porte conseil, nouvelle par Jean Jacques (suite). - Courses du bois de Boulogne. -Bulletin bibliographique. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). -Revue financière de la semaine. - Nos gravures : Elie de Beaumont ; - L'île Maurice; — Un café concert à San-Francisco; — La partie de dominos, tableau de M. Salzedo; -La villa Torlonia, tableau de M. Castiglione; Exposition de l'Union centrale des beauxarts appliqués à l'industrie : un vase monumental exposé par la maison Christofle; — L'établissement Parent, Schaken, Houel et Caillet (Compagnie de Fives-Lille). — Faits divers. - Echecs.

Gravures: M. Elie de Beaumont, — L'île Maurice. — M. le Dr Birch, président du Congrès de Orientalistes à Londres. — Etats-Unis: un café-concert à San-Francisco. — La partie de dominos, d'après le tableau de M. Salzedo. — La villa Torlonia, d'après le tableau de M. Castiglione. — Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie: vase exposé par la maison Christofle. — Voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Nord: visite du maréchal à l'usine de MM. Parent, Schaken, Houel et Caillet, à Fives-Lille: l'atelier de montage des machines fixes : -Vue générale de l'usine de Fives-Lille. -Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 87° fascicule, RED à REL, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans medecine. frais, par la déliciouse farine de Sante de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, etoussements, etourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. - 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure Nº 48,614.

Mine la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Care Nº 62,986.

Mile Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure Nº 65.112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Care Nº 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étoussements dans la nuit.

Cure Nº 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constination opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En bonies 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr bonies; 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boiles, de boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 39 de se foites de 30 de 30 de se foites de Envoi centre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 Envoi contre non de poste, les nones de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean; M. Gondrand, épicière, chez M. Besson, pharmacien, chez de la contraction de la contractio epicier, rue saint des pharmacien, epicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de chez les nharmaciens et de la chez rue d'Orieans, m. Besser, phormacien, place de la Bilange, el chez les pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

SII

750

(in

Six

L

des r

les Ci

perdi

parte

d'aut

la co

parte

les cc

coup

Rhôn

chale

tion, ver de dicau

phe.

En

sions

réels

n'exi

que l

rain (

parti

plus

Si

senta

d'arr

ner n

qui s

droit

scrut

gauc

de l'i

pour

lions

grand

et av

Curre

Parte

qui s

Pour

seils

écho

Publi

au co

Versa

 $0_{\rm D}$

La

Da

Là

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers : 5 heures 50 minutes du matin.

Départs de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin. 35 du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

10

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 OCTOBRE 1874. Dernier Dernier Valeurs au comptant Valeurs au comptant. Hausse Baisse. Hausse Baisse Hausse Baisse. Valeurs au comptant. 3 % jouissance 1er juin. 72. 62 20 89 60 Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . 582 50 891 25 3 50 9 50 50 25 706 77 75 1 25 333 % Emprunt 1871 25 Emprunt 1872 OBLIGATIONS. 99 30 Charentes, 400 fr. p. j. aout. 75 Dép. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 — 1865, 4°/. 2 221 Est, jouissance nov. . 535 Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. Midi, jouissance juillet. . . . 50 Orléans...... 297 50 435 920 Paris-Lyon-Mediterranée. . 50 295 - 1869, 3 % t. payé. . 1871, 3 % 70 fr. payé. Banque de France, j. juillet. Nord, jouissance juillet 1087 50 75 50 291 25 Orieans, jouissance octobre. . Ouest, jouissance juillet, 65. . 2 Nord 280 853 291 3895 50 2 Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz. Comptoir d'escompte, j. août 50 Midi. 292 25 270 Credit agricole, 200 f. p. j. juill. 480 765 5 Crédit Foncier colonial, 250 fr 265 Société Immobilière, j. janv. C. gén. Transatlantique. j. juill. Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. Canal de Suez. 477 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874),

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 houres 08 minutes du matin, express-posie. (s'arrête à Angers omnibus. soir. 12

omnibus DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte 30 omnibus. express. folr. omnibus.

12 28 express-poste. Letrain d'Angers, quis'arrête à Saumur, arrive à 6 h.43 :.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHARLES COUTARD.

Les créanciers de la faillite du sleur Charles Contard, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter, le mercredi 14 octobre 1874, å midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'esset de délibérer sur la formation d'un con-

Le commis-greffier assermenté, L. BONNEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

PAILLITE ALEXANDRE COUTARD.

Les créanciers de la faillite Alexandre Coutard, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter, le mercredi 14 octobre 1874, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le commis-greffier assermente, (493)L. BONNEAU.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE BELLE PRAIRIE

Contenant

Cinquante-cinq hectares,

Située près la ville de Saumur, au confluent de la Loire et du Thouet. Facilités de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter : 1º A M. MEHOUAS, notaire à Sau-

2º A M. PRINCE-GAUDIN, expert à Langeais.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

WISINDERES MAISON

Rue de Bordeaux, nº 7, AVEC JARDIN.

S'adresser audit notaire.

GRANDE VENTE

DE MEUBLES

Etude de M. RIBREAU GRANDMAI-

SON, notaire à Brion.

Au château du Bourg-Joly, commune de Saint-Martin-de-Sanzais (Deux-Sevres).

Le dimanche 11 octobre 1874 et jours suivants, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert, demeurant à Saumur, agissant com-me administrateur de la succession de Mm. Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire, décédée à Saumur, le 22 juin 1874, fonction à laquelle il a été nommé, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 2 juillet 1874.

Il sera procédé, dans la vaste cour du château, par le ministère de M. Ribreau Grandmaison, notaire à Brion, à l'adjudication du nombreux et important mobilier dépendant de la succession.

CETTE VENTE COMPRENDRA :

1º Tous les objets à l'usage des cuisines: chenets, pelles, chaudrons, casseroles, vaisselle, poëles, tables, huches, chaises, billot, garde-man-

2º Un mobilier de salle à manger. composé d'une grande table, deux beaux buffets, chaises, fauteuils, guéridons, garniture de cheminée, cadres, nappes, servielles, etc.

5° Ameublement de salon et ameublement complet de dix chambres à concher, comprenant tables, armoires, chaises en noyer et acajou, commodes antiques, lits garnis, linge fin, rideaux, glaces et pendules, bureau, fusils, instruments d'arpentage, dictionnaire de Trevoux et autres ouvrages.

4 Divers instruments d'agriculture et de jardinage, charrettes, charrues, cabriolet et harnais, échelles, bois d'ouvrage et de chaussage, éperviers, seine et autres filets, ferrailles, etc.

El 5º cinq barriques, contenant 11 hectolitres 50 de vin blanc de 1873 et environ 2,000 bouteilles de vins fins et autres, fûtailles, tonnes et bouteilles vides, foin de la récolte 1873 et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Etudes de Mª GOULIPEAU, votaire, et TIREAU, avoué aux Sablesd'Olonne.

A VENDRE

PAR LICITATION,

Le samedi dix octobre prochain, à midi,

En l'étude de M. Goulipeau, notaire aux Sables d'Olonne.

1° Le domaine de la Charmellerie, situé commune d'0lonne, à deux kilomètres des Sablesd'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquantehuit bectares quatre-vingt-dix ares solxanie-irois centiares.

Mise à prix..... 100,000 fr. 2° La métairie des Plesses, située commune du Châteaud'Olonne, à trois kilo-mètres des Sables-d'Olonne, contenant vingttrois hectares soixantetrois ares cinquante-sept

centiares. Mise à prix..... 3° Les deux métairies de la Poitiveuière, même commune, à quatre kilomètres des Sables d'Olonne, contenant : l'une vingt hectares quarante-trois

ares quatre-vingt-quinze centiares. Mise à prix..... L'autre quinze heclares dix-huit ares quatrevingt-dix-sept centiares. Mise à prix.....

4º La métairie de l'Emérière, située commune de Grosbreail, contenant trentesept hectares soixantedix · sept ares quatrevingt-cinq centiares.

Mise à prix.... 5°Unevastemaison, sise aux Sablesd'Olonne, rue de l'Hôtelde-Ville, 46.

Mise à prix 23,000 fr. 6. Diverses parcelles de terres, sises commune d'Olonne,

et maisons et jardins, situés aux Sables-d'Olonne. S'adresser à Me Goulipeau et à

M. Tireau, avoné aux Sables-d'Olonne.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

AS CIEIDER De suite,

LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur

A SAUMUR. S'adresser, pour avoir des rensei-

gnements et pour traiter, à Saumur, à M. Guerin, levee d'Enceinte, à M. Proust, rue Beaurepaire, ou à m. Cronard, notaire.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

A AFFERMER Pour le 2 février 1875, UNE PRAIRIE

Nommée

L'ILE SAINT-JEAN,

Située commune de Saint-Rémyla-Varenne, et, par extension, commune du Thoureil, contenant 27 hec-Cette prairie peut être exploitée

avantageusement par un herbageur. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Priou-CAILLEAU, expert à Grézillé, ou à Me Pinault, notaire à Saint-Mathu-

AN IL CO TURE THE **UNE MAISON**

Rue Cendrière, nº 8 et 10,

Comprenant:

Au rez-de-chaussee, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre

chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, COMMUNE DE GRÉZILLÉ.

ADJUDICATION TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION

D'UNE MAIRIE ET D'UNE ECOLE

Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procede, à la Mairie de Grezille, le dimanche 11 octobre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

Construction d'une Mairie et d'une Ecole, s'élevant, honoraires d'architecte non compris, à 12,715 fr. 50 c. Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie de Grézillé, où l'on pourra en prendre connais-

sance tons les jours. A la Mairie de Grézille, le 20 00tobre 1874. Le Maire de Grezille,

P. RENOUX. A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSES.

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrye.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue

du Marche-Noir , Saumur. Cette encre est inaltérable et n'o-

xyde pas les plumes métalliques. L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUB, Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MN, les omateurs qu'il se charge d'empaillet toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les mell-Il construit également des arbres leurs.

arlificiels avec oiseaux, pour l'orne, ment d'appartements. Le tout à des conditions très avantagenses.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Yille de Saumur, le

LE MAIRE,

34,000 fr.

30,000 fr.

24,000 fr.

40,000 fr.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

l'esp No qui a coup altrit Popu seil d

des a clam La qui s tous

elles

Pays